PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la **séance extraordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Trois-Lacs, tenue au centre administratif, à la salle Gaëtane-Trempe-Köszegi, et en visioconférence, le jeudi 24 septembre 2026, à 19 h 30.

Les membres suivants sont présents :

M^mes^ Martine André, représentante de la communauté
Marie-France Caron, représentante du personnel professionnel non enseignant
Marie-Michèle Daoust, vice-présidente et représentante du district 5
Nancy-Ann Dorais, représentante du personnel de soutien
Maëlys Eouani, représentante de la communauté
Tania Lê, représentante de la communauté

MM. Marc Champagne, représentant du district 3
François Pelletier, représentant du personnel d'encadrement
Jean-Claude Piché, président et représentant du district 2
Martial Proulx, représentant des directions d'établissement
Patrick Rozon, représentant de la communauté

Avait prévenu de son absence :

M^me^ Sandra Boulanger, représentante de la communauté

Absences :

MM. Michaël Pratte, représentant du personnel enseignant
Éric St-Jean, représentant du district 1

Sont également présents :

M^mes^ Marie-Claude Barrette, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Chantal Beausoleil, directrice générale
Julie Lupien, directrice générale adjointe

M. Sébastien Bédard, directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 24 SEPTEMBRE 2026

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4. POINT DE DÉCISION

 4.1 Budget 2026-2027 – adoption

5. POINT D'INFORMATION

6. QUESTIONS DIVERSES

7. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (HUIS-CLOS)

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Jean-Claude Piché, ayant constaté le quorum et après avoir vérifié la légalité de l'assemblée, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 24 SEPTEMBRE 2026

CA 26-08-16E

IL EST PROPOSÉ par M[me] Marie-Michèle Daoust **ET RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du jeudi 24 septembre 2026, tel que présenté.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M[me] Isabelle Gariépy, présidente du Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil, s'adresse au conseil d'administration pour indiquer que les restrictions liées aux équivalents temps complets entraînent une pression sur le personnel. Elle mentionne, entre autres, qu'il est difficile d'obtenir des libérations pour suivre de la formation. Elle souhaite également que les sommes inutilisées destinées à la formation au cours des années précédentes puissent être rendues disponibles. Elle rappelle que les enseignants doivent compléter 30 heures de formation aux deux ans et que, ne pouvant pas être libérés, ils doivent se former sur leur temps personnel, ce qui alourdit leur tâche.

M[me] Gariépy ajoute que le syndicat est inquiet des effets du regroupement des mesures budgétaires à venir ainsi que des besoins de formation liés au nouveau programme de français.

4. POINT DE DÉCISION

4.1 BUDGET 2026-2027 – ADOPTION

CA 26-08-17E

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après la « **LIP** ») (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Trois-Lacs doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation du Québec (ci-après le « **Ministre** ») son budget de fonctionnement,

d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit l'équilibre budgétaire pour l'exercice financier 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT que le financement pour les besoins locaux au montant de 49 819 359 $, au 15 avril 2026, a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 $ et moins, au montant de 18 965 795 $, et
- un nombre de 46 527 immeubles imposables de plus de 25 000 $, et
- que le taux de la taxe scolaire de 0,07899 $ du 100 $ d'évaluation a été fixé par le Ministre pour 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT que la LIP prévoit que le centre de services scolaire qui n'a pas adopté son budget le 1er juillet est autorisé à encourir un montant de dépenses égal au douzième du montant de dépenses de l'année scolaire précédente ;

CONSIDÉRANT les compressions budgétaires demandées au réseau scolaire, tous les efforts raisonnables et responsables ont été déployés pour minimiser les impacts sur le service à l'élève ;

CONSIDÉRANT que, pour l'année scolaire 2026-2027, les Règles budgétaires de fonctionnement 2026-2027, amendées en juin 2026, prévoient qu'un minimum de 20 % des allocations de fonctionnement accordées a priori, soit les enveloppes connues dès la diffusion des paramètres initiaux, doit être transféré directement au budget des établissements d'enseignement sous forme de ressources financières octroyées en argent ou en ressources décentralisées au bénéfice des établissements ;

CONSIDÉRANT qu'une démonstration s'appuyant sur le principe selon lequel les montants transférés en argent, additionnés à la valeur monétaire des ressources décentralisées, a démontré l'atteinte du seuil minimal de 20 %, et que cette démonstration a fait l'objet d'échanges avec le comité de répartition des ressources (ci-après le « **CRR** »), qui s'assure que les établissements sont consultés dans la répartition des ressources ;

CONSIDÉRANT que le CRR se déclare satisfait de la démonstration effectuée et confirme que les sommes transférées en argent, additionnées à la valeur monétaire des ressources décentralisées, atteignent 20 % des allocations a priori, conformément aux Règles budgétaires de fonctionnement 2026-2027, amendées en juin 2026.

CONSIDÉRANT que deux de nos écoles secondaires (des Échos et des Navigateurs) n'engendrent pas de financement à la hauteur des coûts qui y sont associés ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maëlys Eouani **ET RÉSOLU** à l'unanimité que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 312 826 318 $ et des dépenses de 312 826 318 $ soit adopté et transmis au Ministre.

5. POINT D'INFORMATION

Aucun point abordé.

6. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question abordée.

7. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (HUIS-CLOS)

CA 26-08-18E DEMANDE DE HUIS-CLOS

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-France Caron **ET RÉSOLU** à l'unanimité que les membres du conseil d'administration se retirent à huis clos.

CA 26-08-19E REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

IL EST PROPOSÉ par M. Marc Champagne **ET RÉSOLU** à l'unanimité de retourner à la séance du conseil d'administration.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA 26-08-20E

IL EST PROPOSÉ par M. Martial Proulx **ET RÉSOLU** à l'unanimité de lever la séance à 19 h 52.

Jean-Claude Piché, président

Marie-Claude Barrette, secrétaire générale